
ANNEXE VI: MARQUEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE L'ÂGE

Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge utilisé par le PAM est un outil institutionnel permettant d'attribuer une note – sur une échelle allant de 0 à 4 – qui mesure le degré de prise en compte des questions de l'égalité femmes-hommes et de l'âge lors de la conception et de la mise en œuvre des plans stratégiques de pays (PSP) du PAM. Cet outil a été adapté à partir du marqueur de genre et d'âge mis au point par le Comité permanent interorganisations, de façon à pouvoir l'appliquer aux opérations du PAM. Pour déterminer la note à attribuer, les bureaux de pays utilisent une [plateforme en ligne spécifique](#) et répondent à une série de questions qui renvoient au descriptif du PSP ou à la mise en œuvre des activités prévues dans celui-ci. Les PSP présentés au Conseil d'administration pour approbation doivent obtenir une note de 3 au minimum. Des directives détaillées peuvent être consultées dans la [boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes](#), et des séances de formation sont organisées tout au long de l'année (pour plus d'informations, veuillez contacter hq.genderhelpdesk@wfp.org).

Au stade de la conception, il faut au minimum que les PSP et les PSP provisoires (PSPP) intègrent pleinement la question de l'égalité femmes-hommes (marqueur égal à 3), et appuient ainsi la concrétisation des engagements institutionnels inscrits dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et la politique en matière de problématique femmes-hommes (2015-2020). Sur les sept PSP et PSPP présentés au Conseil d'administration en 2021, six ont obtenu la note 4 (Bangladesh, Colombie, Cuba, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao et Tunisie) et un la note 3 (Somalie)¹.

En 2021, tous les bureaux de pays dotés d'un PSP en cours ont calculé les notes correspondant au marqueur pour chaque activité de leur PSP au stade de la mise en œuvre. Ces notes sont ensuite reprises automatiquement dans la partie de leurs rapports annuels respectifs consacrée à la performance des programmes. Les bureaux de pays ne sont toutefois pas tenus de répondre aux questionnaires sur les activités entreprises dans le cadre des interventions de préparation aux situations d'urgence et d'appui logistique.

Les activités axées sur le renforcement des capacités institutionnelles devraient être évaluées, mais les questionnaires correspondants n'ont pas été remplis pour 26 des 124 activités de ce type menées en 2021.

Par rapport à 2020, les catégories d'activités (d'après le Cadre de résultats institutionnels) ayant enregistré la plus forte augmentation (plus de 50 pour cent) de la proportion d'activités ayant obtenu une note de 4 au stade de la mise en œuvre sont les suivantes: appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture et renforcement des capacités institutionnelles. En revanche, pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques, cette proportion a considérablement diminué (de 53 pour cent).

¹ Les activités qui obtiennent un 3 intègrent pleinement la question de l'égalité femmes-hommes; celles qui obtiennent un 4 intègrent pleinement cette question ainsi que la question de l'âge.

On trouvera au tableau 1 une vue d'ensemble des notes du marqueur au stade de la mise en œuvre obtenues en 2021. Seules les réponses valides sont enregistrées.

Tableau 1: marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge au stade de la mise en œuvre						
Catégories d'activités figurant dans le Cadre de résultats institutionnels	Nombre total d'activités du PSP	Note du marqueur au stade de la mise en œuvre (%)				
		Marqueur égal à 4	Marqueur égal à 3	Marqueur égal à 2	Marqueur égal à 1	Marqueur égal à 0
Renforcement des capacités institutionnelles	98	42	26	0	22	10
Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture	76	61	26	3	8	3
Repas scolaires	51	53	31	0	14	2
Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	40	60	38	0	3	0
Prévention de la malnutrition	38	71	21	0	8	0
Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants	25	28	56	0	16	0
Adaptation aux changements climatiques et gestion des risques	16	50	31	0	19	0
Analyse, études préalables et suivi	14	29	43	0	29	0
Prestation de services et plateformes	14	36	21	0	21	21
Traitement nutritionnel	14	64	29	0	7	0
Renforcement des capacités individuelles	13	69	31	0	0	0
Préparation aux situations d'urgence	8	25	50	0	25	0
Autres	4	75	25	0	0	0
Prestation de services dans les domaines de la logistique, des télécommunications et du transport, y compris aérien	3	33	67	0	0	0
Nombre total	414	213	127	2	56	16